



RECENSEMENT SANITEL DE 2004 À 2009, PETIT TOUR D'HORIZON DES FILIÈRES OVINES ET CAPRINES



Christel Daniaux – FICOW

Le recensement individuel de nos chèvres et moutons, dans le domaine agricole ou « hobbyiste », est obligatoire depuis 1996. Cette mine d'information, recensée dans la base de données SANITEL et gérée par l'ARSIA, devrait nous permettre d'avoir une bonne image de notre élevage wallon, de son évolution, de ses mouvements,... Malheureusement, force est de constater que l'évolution de nos cheptels telle que tirée de Sanitel ne correspond pas à la situation que nous pouvons observer sur le terrain... même si, les années passant (et les détenteurs répondant augmentant ?), ce décalage « recensement – réalité » nous semble s'amenuiser...

Epluchons donc les données Sanitel les plus fraîches, province par province, et passons en revue leur évolution depuis 2004. Et n'oublions pas que ces données Sanitel sont la seule source d'information chiffrée dont le secteur peut s'affranchir pour afficher son importance...

Par la même occasion, faisons un tour d'horizon des filières ovines et caprines et de leurs principaux débouchés.

DU CÔTÉ DES MOUTONS

Un cheptel en évolution... Ou un recensement plus complet ?

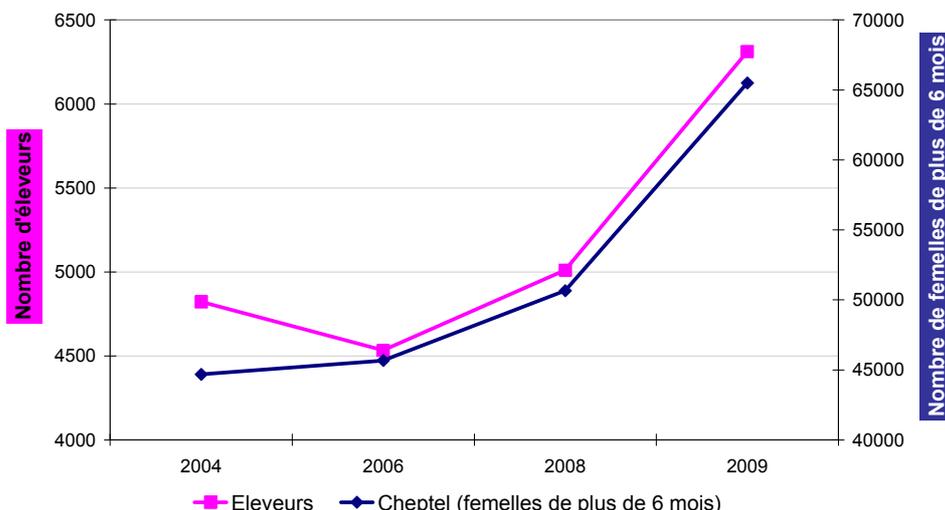
Avec 6312 détenteurs pour 65500 brebis de plus de 6 mois⁴ (figure 1 ; tableaux 1 et 2), le cheptel ovin est en constante évolution depuis 2004.

La FICOW reste sceptique face à cette évolution car il ne lui semble pas que le cheptel ait augmenté de façon si conséquente, mais plutôt que les détenteurs soient de plus en plus nombreux à satisfaire à leur obligation de recensement individuel. De plus, la FICOW a noté certaines imprécisions dans les chiffres transmis, pouvant être source d'erreurs... Veuillez donc à être précis et complet dans les données que vous transmettez lors du recensement : elles sont importantes pour la connaissance et la mise en avant de notre secteur !

Un secteur hobbyiste qui n'exclut pas le professionnalisme

La majorité des éleveurs sont hobbyistes (tableau 1 ; figure 2) : 59 % ont moins de 5 femelles de plus de 6 mois et 81 % en ont moins de 10 ! À côté de cela, les « professionnels » se comptent sur les doigts de la main : 1 % des éleveurs wal-

FIGURE 1 – ÉVOLUTION DE L'ÉLEVAGE OVIN WALLON



4. Toutes les données chiffrées citées concernent les femelles de plus de 6 mois.

lons ont plus de 100 têtes, ce pourcentage descendant à 0,5 % - soit 29 éleveurs - pour les élevages de plus de 200 têtes.

Par contre, un regard centré sur les effectifs change la donne (tableau 2 ; figure 3): seul un tiers du cheptel wallon se trouve dans ces élevages de maximum 10 têtes. Le cheptel détenu par les professionnels restent néanmoins faible puisque moins d'un quart (22 %) de celui-ci se trouve dans des élevages de plus de 100 têtes.

Entre 2004 et 2009, les plus fortes augmentations d'éleveurs et d'effectifs sont notées pour les troupeaux de plus de 100 têtes. Même si les impressions « terrain » de la FICOW confirment une augmentation dans cette « tranche » d'effectif par quelques nouveaux installés et troupeaux agrandis, une augmentation de

TABLEAU 1 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLEVEURS OVINS EN WALLONIE (D'APRÈS SANITEL)

Taille de l'exploitation	2004	2006	2008	2009
< 5	2950	2605	920	3698
6 - 10	912	1079	1049	1440
11 - 20	549	433	469	590
21 - 50	308	298	319	319
51 - 100	75	79	86	101
101 - 200	14	25	32	39
> 200	14	14	23	29
TOTAL	4822	4533	5011	6312

TABLEAU 2 : EVOLUTION DU CHEPTEL OVIN WALLON (FEMELLES DE 6 MOIS ET PLUS) (D'APRÈS SANITEL)

Taille de l'exploitation	2004	2006	2008	2009
< 5	2950	2605	920	3698
6 - 10	912	1079	1049	1440
11 - 20	549	433	469	590
21 - 50	308	298	319	319
51 - 100	75	79	86	101
101 - 200	14	25	32	39
> 200	14	14	23	29
TOTAL	4822	4533	5011	6312

215 % au niveau des effectifs et de 243 % au niveau des éleveurs telles qu'affichées dans Sanitel nous semblent peu crédibles. Nous attribuons ces potentielles erreurs aux raisons citées plus haut.

Plus d'hobbisme dans le Hainaut, plus de professionnalisme dans le Luxembourg

Dans la province du Hainaut, 42 % des animaux sont dans des élevages de maximum 10 têtes (contre 33 % pour l'ensemble de la Région wallonne) alors que, dans la province du Luxembourg, 42 % des animaux se trouvent dans des élevages de minimum 100 têtes (contre 22 % pour l'ensemble de la Région wallonne).

41 % des élevages wallons de plus de 100 têtes sont situés en province de Luxembourg, en com-

paraison avec les 31 % des élevages wallons de moins de 5 têtes qui se trouvent en province de Hainaut.

Globalement, le Hainaut est la province la plus riche en moutons, avec 25 % des effectifs wallons. Le Brabant wallon est, quant à elle, la province la plus pauvre en ovins, avec seulement 7 % des effectifs sur son territoire. Entre ces deux extrêmes, on trouve, du plus riche au moins riche en effectifs, les provinces de Liège, Luxembourg puis Namur.

FIGURE 2 - RÉPARTITION DES ÉLEVEURS OVINS EN FONCTION DE LA TAILLE DE LEUR EXPLOITATION (NOMBRE DE FEMELLES DE PLUS DE 6 MOIS)

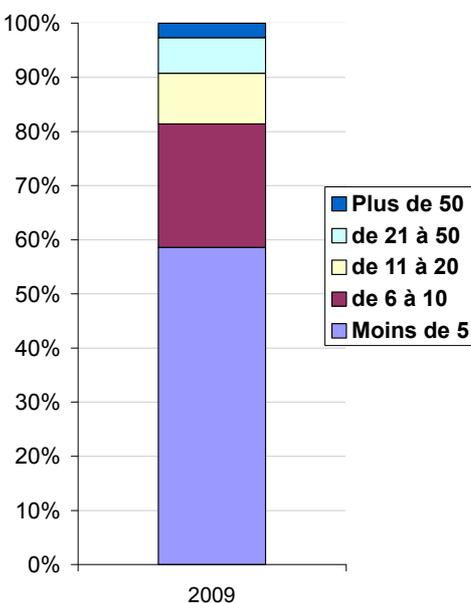
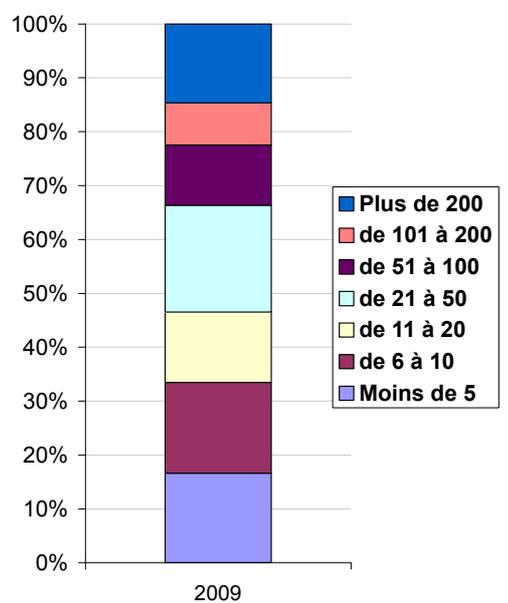


FIGURE 3 - RÉPARTITION DU CHEPTEL OVIN WALLON EN FONCTION DE LA TAILLE DES EXPLOITATIONS (NOMBRE DE FEMELLES DE PLUS DE 6 MOIS)



DU CÔTÉ DES CHÈVRES

Un cheptel en réelle évolution

Avec ses 1961 détenteurs pour 13166 chèvres de plus de 6 mois (tableaux 3 et 4), le cheptel caprin wallon présente une évolution respective de 121 % et de 116 % par rapport 2004.

La FICOW est fréquemment interpellée par des personnes désireuses de développer un atelier caprin, généralement des « néo-ruraux » attirés par l'élevage caprin mais également par les possibilités de transformation fromagère que cette spéculation offre.

Le secteur caprin, un secteur plus « professionnel » que le secteur ovin ?!

Si, tout comme pour le secteur ovin, avec ses 94 % d'éleveurs détenant moins de 10 femelles (figure 4), le secteur caprin est fortement dominé par l'hobbisme, le

TABLEAU 3 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLEVEURS CAPRINS EN WALLONIE (D'APRÈS SANITEL)

Taille de l'exploitation	2004	2009
< 5	1372	1611
6 - 10	151	241
11 - 20	62	56
21 - 50	19	34
51 - 100	5	8
101 - 200	4	5
> 200	8	6
TOTAL	1621	1961

TABLEAU 4 : EVOLUTION DU CHEPTEL CAPRIN WALLON (FEMELLES DE MIN. 6 MOIS) (D'APRÈS SANITEL)

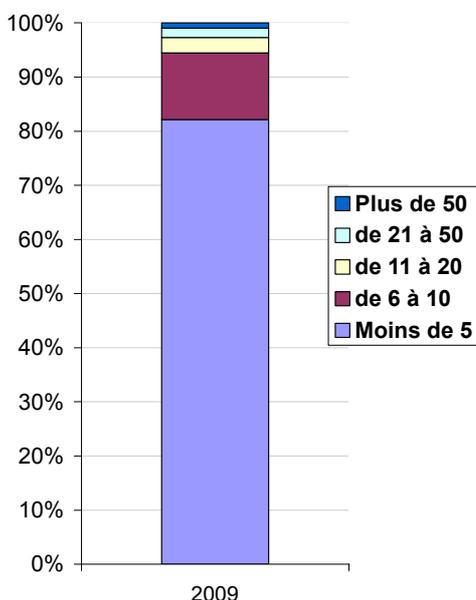
Taille de l'exploitation	2004	2009
< 5	3065	3845
6 - 10	1103	1785
11 - 20	840	769
21 - 50	680	1017
51 - 100	339	532
101 - 200	617	668
> 200	4703	4550
TOTAL	11347	13166

secteur caprin présente néanmoins une plus grande répartition de ses effectifs parmi les « grands troupeaux » : 40 % du cheptel wallon se trouve dans des élevages de plus de 100 têtes (figure 5), contre 22 % pour le secteur ovin.

Qui plus est, là où un atelier ovin viande va mobiliser une demi-unité de main d'œuvre pour un cheptel de 100 à 200 têtes, un atelier caprin de 20 têtes se chargeant de la transformation fromagère (ce qui représente le cas le plus courant) va mobiliser la même demi-unité de main d'œuvre. Sur base de cette réflexion, le paysage caprin « professionnel » (troupeaux de plus de 20 têtes) concerne 2,7 % des détenteurs de caprins et représente 51 % des effectifs caprins totaux, soit nettement plus que les proportions observées dans le secteur ovin « professionnel » (plus de 100 têtes).

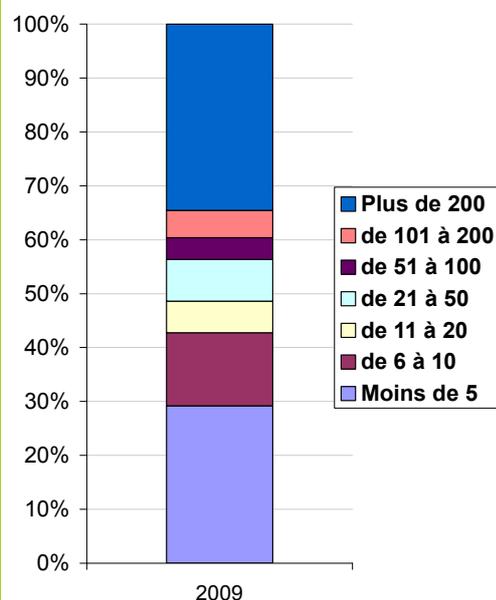
En ce qui concerne les évolutions observées entre 2004 et 2009, les plus fortes

FIGURE 4 - RÉPARTITION DES ÉLEVEURS CAPRINS EN FONCTION DE LA TAILLE DE LEUR EXPLOITATION (NOMBRE DE FEMELLES DE PLUS DE 6 MOIS)



augmentations d'éleveurs et d'effectifs sont notées pour les troupeaux entre 6 et 10 têtes ainsi que pour ceux entre 20 et 100 têtes. Pour ces derniers, les données Sanitel affichent une augmentation de 152 % au niveau des effectifs et de 175 % au niveau des éleveurs. Contrairement à la remarque faite pour le secteur ovin, l'évolution observée pour ces « tranches » d'effectif nous semble réaliste. Notons que la « tranche » d'effectif « 20 - 100 » correspond généralement aux éleveurs - transformateurs fromagers, un secteur attirant régulièrement de nouveaux candidats.

FIGURE 5 - RÉPARTITION DU CHEPTEL CAPRIN WALLON EN FONCTION DE LA TAILLE DES EXPLOITATIONS (NOMBRE DE FEMELLES DE PLUS DE 6 MOIS)



Namur, la concentration des élevages « professionnels »

Avec 40 % des effectifs wallons sur son territoire - dont 61 % des effectifs détenus dans des exploitations de plus de 20 têtes -, la province de Namur est la province la plus riche en caprins et concentrant le plus d'exploitations « professionnelles ». Ces chiffres s'expliquent notamment par la présence de plusieurs gros troupeaux dans cette province, comptabilisant 68 % des effectifs des troupeaux de plus de 200 têtes. Ces troupeaux sont généralement ceux écoulant leur production auprès de laiteries.

Pour ce qui est de la tranche d'effectif « 20 – 100 », ils se retrouvent majoritairement en province de Hainaut, avec 38 % des caprins wallons détenus dans des exploitations de 20 à 100 têtes localisés dans cette région.

Quant à la concentration des troupeaux « hobbyistes », on la retrouve principalement en pro-

vince de Liège, avec 37 % du cheptel détenu dans des élevages de moins de 10 têtes qui est localisé dans cette province. En parallèle, c'est donc également en province de Liège que se trouve la plus forte concentration en éleveurs caprins : 34 % des détenteurs wallons sont localisés dans cette province.

Globalement, c'est la province du Brabant Wallon qui est la moins riche en caprins, avec seulement 4 % des caprins wallons présents sur son territoire.

Cette répartition géographique de l'élevage caprin est assez différente de celle observée pour l'élevage ovin où dominait le Hainaut pour la partie « hobbyiste » et le Luxembourg pour la partie « professionnelle ». Dans cette réflexion, n'oublions pas que l'élevage caprin est généralement moins lié au sol que l'élevage ovin et donc moins demandeur en superficie. Cette différence de répartition pourrait donc s'expliquer en partie par la plus grande disponibilité des terres « d'élevage » en provinces de Luxembourg et Hainaut.

DU CÔTÉ DE LA FILIÈRE VIANDE

L'agneau

✓ La production

Sur base des effectifs recensés, la production belge est estimée à 3100 T équivalent carcasse.

Cette production reste donc mineure en comparaison aux volumes importés annuellement, soit environ 20.000 T équivalent carcasse.

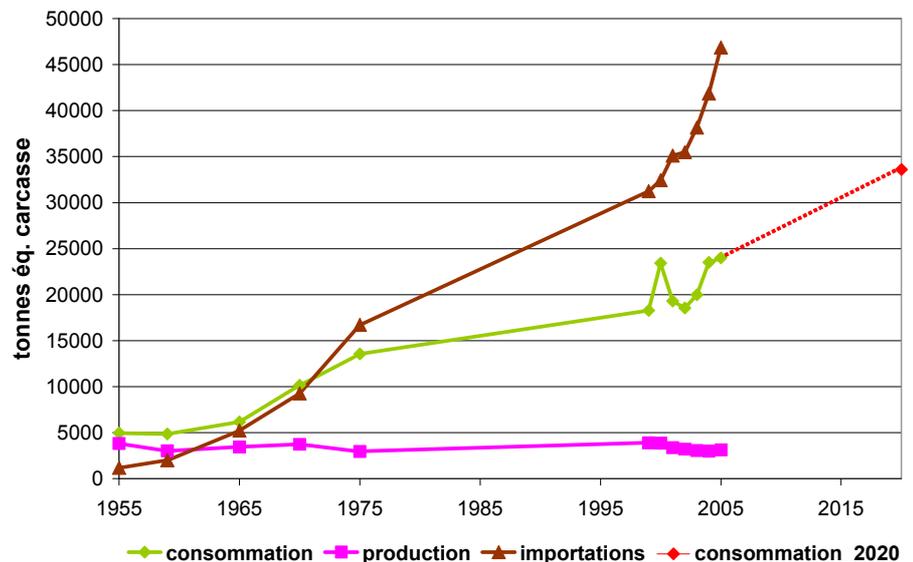
Soulignons que notre autosuffisance n'a fait que décroître au cours du temps (figure 6) : elle est passée de 60 % dans les années '60 à 17 % en 2000 et à 13 % aujourd'hui.

✓ La commercialisation

Deux structures de commercialisation organisées en coopératives d'éleveurs/ agriculteurs coexistent : Coprosain et Ovidis. La philosophie de développement de chacune diffère fortement. En ce qui concerne

Coprosain, structure non limitée à l'agneau - et allant même au-delà des productions animales -, l'objectif est avant tout de fournir son propre réseau de distribution avec son propre stock. Quant à Ovidis, strictement limité à l'agneau, l'objectif initial était inverse, à savoir écouler un maximum d'agneau wallons à travers divers réseaux de distribution, notamment la restauration et les bou-

FIGURE 6 – EVOLUTION DE LA CONSOMMATION, DE LA PRODUCTION ET DES IMPORTATIONS DE VIANDE D'AGNEAU DE 1955 À 2005 ET PRÉVISIONS FUTURES



cheres de détail.

A l'heure actuelle, Coprosain écoule sa production dans 3 magasins de sa propre enseigne, dans son restaurant, sur les marchés publics du Hainaut, de la région de Bruxelles-Capitale et dans le Brabant wallon ainsi que dans divers magasins autres que ses propres points de vente.

Quant à Ovidis, après avoir écoulé quelques 3500 agneaux par an aux alentours de l'année 2006, la structure a réduit son potentiel de commercialisation et ne sert plus de réseau de commercialisation principal qu'à environ 5 éleveurs. Coprosain sert également de réseau de distribution principal à environ 5 éleveurs ovins.

A côté de ces structures de commercialisation organisées, restent pour les éleveurs les chevilleurs ou la vente aux particuliers. La FICOW recensera prochainement les marchands par région sur son site web, mais ceux-ci se font de plus en plus rares... Quant aux particuliers, soulignons encore une fois l'importance croissante du marché musulman, notamment lors de la fête de l'Aïd Al Adha. En France, on considère aujourd'hui que 49 % des ovins sont abattus de façon rituelle.

A côté de ce peu de structures existantes et face aux difficultés rencontrées par les éleveurs pour écouler leurs produits, regrettons quelque peu le manque d'initiatives en vente directe : peu nombreux sont, par exemple, les éleveurs envisageant d'écouler leurs produits en circuit court via la vente en colis... Et pourtant, les systèmes de commercialisation en circuit court se développent et le potentiel de consommateurs semble être bien là...

✓ La consommation

Le consommateur belge a accru sa consommation en viande d'agneau au cours de ces dernières décennies (figure 6) : rien qu'au cours de la dernière décennie, la consommation est passée de 1,8 kg par habitant par an en 2000 à 2,3 kg par habitant par an aujourd'hui.

Différents indicateurs prévoient que cette consommation va continuer à s'accroître dans les années à venir. Selon les études prospectives, cette augmentation serait de minimum 10 % d'ici 2020 et pourrait aller jusqu'à 40 %.

Parallèlement à cette consommation en augmentation, une production locale stable ne peut faire que noyer encore un peu davantage notre produit local parmi le produit importé... Espérons que l'obligation européenne à venir d'affichage de l'origine de la viande changera quelque peu la donne auprès du consommateur...

Le chevreau

Si il y a quelques années, nombreux étaient les éleveurs « sacrifiant » les chevreaux à la naissance, le sort de ces derniers a aujourd'hui évolué. La plupart des éleveurs caprins arrivent à écouler leurs chevreaux nouveaux-nés à des engraisseurs locaux ou pour l'exportation, ou encore à des particuliers, la population d'origine étrangère étant également friande de cette viande.

La distribution de la viande caprine auprès du consommateur d'origine belge ne semble pas se développer.

DU CÔTÉ DE LA FILIÈRE LAIT

Parallèlement à l'évolution positive du cheptel caprin, la filière lait se développe. Le consommateur d'aujourd'hui s'intéresse aussi davantage aux produits de « diversification », au plus grand avantage des fromages de chèvre et de brebis qui prennent une part croissante dans les rayons de nos supermarchés. Malheureusement, ces supermarchés laissent rarement de la place pour nos produits wallons. D'autres produits apparaissent également aujourd'hui couramment dans nos supermarchés, tels que le lait de chèvre ou le yaourt

de chèvre... la filière a décidément le vent en poupe !

Pour nos producteurs, les réseaux de distribution accessibles se partagent entre « circuits courts » et filière « industrielle » : vente du lait à la laiterie, à l'artisan fromager ou encore au particulier ; transformation fromagère à la ferme et vente directe, sur place ou dans les marchés et autres, ou vente à des détaillants, revendeurs, restaurateurs, ... ; transformation fromagère partielle à la ferme et vente de caillé.

D'ores et déjà, mettons en avant que la structuration de la filière n'offre pas les mêmes possibilités du côté des ovins que du côté des caprins : si les éleveurs caprins ont le choix entre les différentes options citées, les éleveurs ovins n'ont d'autre choix que de se tourner vers le circuit court vu l'absence de laiterie pour collecter leur lait et le valoriser dans un process industriel.

Rappelons que la liste des producteurs laitiers est disponible, par province, sur notre site web www.ficow.be.

Quant à la concentration des troupeaux « hobbyistes », on la retrouve principalement en province de Liège, avec 37 % du cheptel détenu dans des élevages de moins de 10 têtes qui est localisé dans cette province. En parallèle, c'est donc également en province de Liège que se trouve la plus forte concentration en éleveurs caprins : 34 % des détenteurs wallons sont localisés dans cette province.

Globalement, c'est la province du Brabant Wallon qui est la moins riche en caprins, avec seulement 4 % des caprins wallons présents sur son territoire.

Cette répartition géographique de l'élevage caprin est assez différente de celle observée pour l'élevage ovin où dominait le Hainaut pour la partie « hobbyiste » et le Luxembourg pour la partie « professionnelle ». Dans cette réflexion, n'oublions pas que l'élevage caprin est généralement moins lié au sol que l'élevage ovin et donc moins demandeur en superficie. Cette différence de répar-

tition pourrait donc s'expliquer en partie par la plus grande disponibilité des terres « d'élevage » en provinces de Luxembourg et Hainaut.

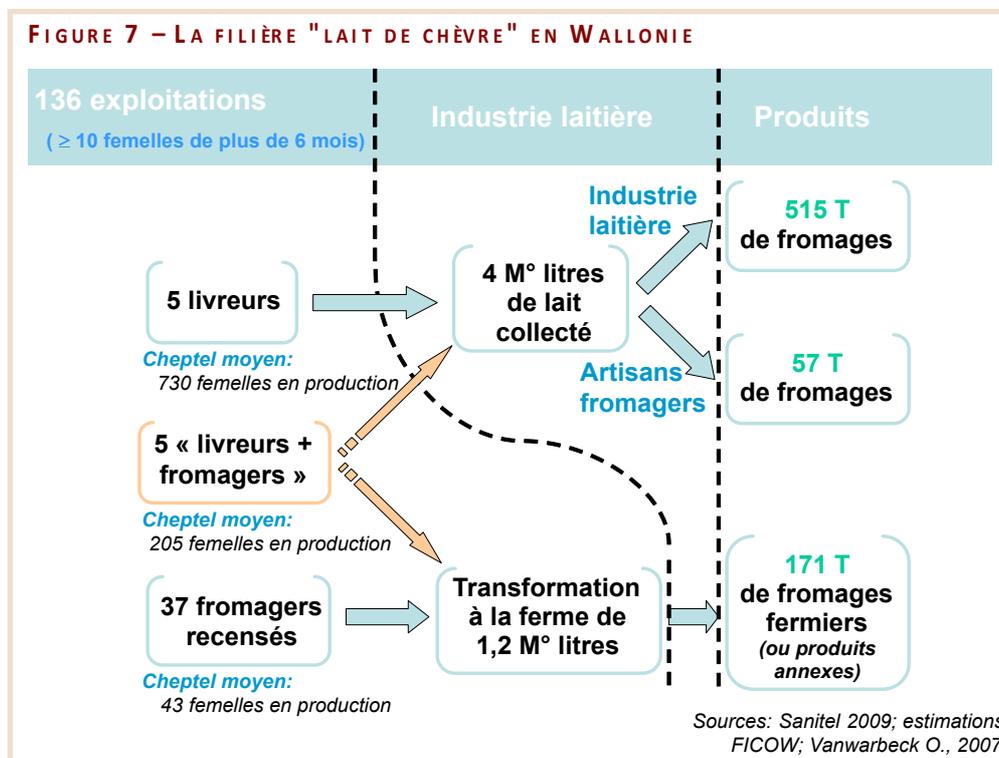
Lait de chèvre

Avec une production annuelle de 5,2 millions de litres⁵, la Wallonie a un potentiel de production annuel d'environ 745 tonnes de fromages de chèvre destinés à la commercialisation.

Si une majorité du litrage est valorisé dans une filière de type « industrielle », avec une production estimée à 515 tonnes de fromages pour ce créneau, une majorité de producteurs choisissent de valoriser eux-mêmes leur production en passant par la transformation fromagère à la ferme (figure 7). Avec une production estimée de 171 tonnes de fromages pour l'année 2009, la transformation à la ferme prend une belle place dans la filière caprine, à savoir près d'un quart des volumes de lait produits !

La majorité des producteurs « livreurs » alimentent à la fois le créneau industriel et le créneau artisanal en fournissant leur lait à la laiterie et à des artisans fromagers tels que « Le Gros Chêne », « la Fermière de Méan », « la Fromagerie du Samson », etc. D'autres producteurs « livreurs » transforment même une partie de leur production en fromages.

La transformation fromagère et la vente directe étant des activités fortement mobilisatrices de



5. Estimation de la production sur base des producteurs déclarés et intégrés dans les listings de la FICOW et non sur base des effectifs Sanitel.

main-d'œuvre, le cheptel moyen détenu varie fortement en fonction du profil de l'exploitant. Les marges brutes générées par ces différentes activités sont aussi très fortement variables : de 38 à 81 € par chèvre en production dans le cadre d'une production livrée à la laiterie vs. de 900 à 1430 € par chèvre en production dans le cadre d'une production transformée sur place et commercialisée en vente directe.

Par ailleurs, le volume récolté par les laiteries belges a quintuplé en 10 ans ! De 1,59 millions de litres collectés en 1999 on est passé à 8,14 millions de litres en 2009 ! Notons que ce volume ne provient pas que d'exploitations belges. Pour exemple, Chèvre Ardennes, située en Wallonie, ne collecte aucune exploitation wallonne...

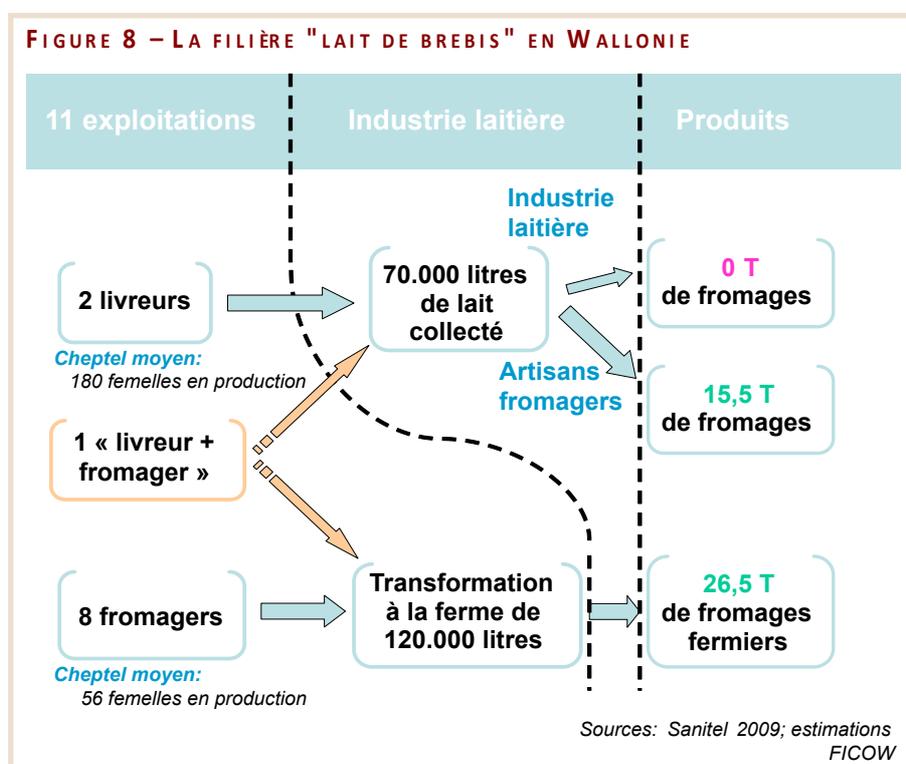
L'importation ne se limite pas au produit brut et est importante pour le produit fini (fromage), notamment en provenance de la France, des Pays-Bas et de l'Italie. Malheureusement, nous ne disposons d'aucune donnée permettant de quantifier l'importance des importations par rapport à la production locale.

Lait de brebis

Avec une production annuelle de 190.000 litres⁵, la Wallonie a un potentiel de production annuel d'environ 42 tonnes de fromages de brebis destinés à la commercialisation. Cette production est évidemment marginale en regard aux volumes consommés... Bien que nous ne disposions pas de données chiffrées exactes quant aux importations de fromages de brebis, nous pouvons mettre en parallèle ces 42 tonnes produites sur le sol wallon

avec les 388 tonnes de fromages de Roquefort importés en 2009 depuis la France pour l'ensemble de la Belgique! Et la gamme des produits à base de lait de brebis ne se limite pas au Roquefort ni même aux fromages français...

Comme cité auparavant, aucune structure industrielle n'existe pour la valorisation du lait de brebis (notamment, pas de laiterie). Les éleveurs sont donc obligés de prendre en charge eux-mêmes la commercialisation de leur produit ou de laisser ce dernier entre les mains des artisans fromagers. La majorité des éleveurs opte pour la transformation fromagère à la ferme, avec près de 2/3 des volumes produits passant par ce créneau.



Tout comme pour les exploitations caprines, la transformation fromagère et la vente directe étant des activités fortement mobilisatrices de main-d'œuvre, le cheptel moyen détenu varie fortement en fonction du profil de l'exploitant.

Sur le plan de la consommation, en faisant l'approximation que la propor-

tion de fromages de chèvre et de brebis consommée par le belge est identique à celle du consommateur de nationalité française – soit 7,5% de sa consommation en fromages -, on peut évaluer la consommation belge de fromages de brebis et de chèvre à 1,35 kg par habitant pour 2009 ou 14850 tonnes pour l'ensemble de la Belgique. Ces chiffres sont à comparer avec les 782 tonnes produites sur le sol wallon, à savoir que la production wallonne serait équivalente à 0,05 % de la consommation belge ! Un exemple en terme de déficience d'autosuffisance alimentaire... Notons qu'en France, cette consommation a augmenté de 9 % entre 2005 et 2008.